

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_19
id. 4010

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE BRUNIQUEL

Le Département est propriétaire des bâtiments de fonction et de résidence de l'ancienne gendarmerie de Bruniquel, sise Promenade du Ravelin.

Le 28 juin 2017, l'Assemblée départementale a pris la décision de mettre en vente ce bien bâti en cinq lots.

I - Régularisation foncière du terrain d'assiette

Lors des opérations de bornage contradictoire, il est apparu nécessaire de procéder à des régularisations d'emprise avec certains propriétaires riverains : M. et Mme DEVILLERS et la Commune de Bruniquel. Celles-ci sont mentionnées dans le tableau ci-joint (annexe 1).

Ces acquisitions, d'un montant inférieur à 180 000 €, ont été négociées à l'amiable. L'estimation de France Domaine n'a été demandée que pour les besoins de la publicité foncière.

L'ensemble des pièces permettant d'établir les actes de vente régularisant ces transferts de propriété doit être adressé à l'Étude Oeuillet/Chabosson, sise à Montauban.

II - Vente de l'ancienne gendarmerie en 5 lots

Conformément à la décision de l'Assemblée départementale en date du 28 juin 2017 du principe de mise en vente de cet ensemble immobilier, les 5 lots à céder ont fait l'objet d'une publicité sur un site d'annonces durant la période du 04/01/2018 au 03/03/2018.

Par ailleurs, les biens à céder ont été évalués par France Domaine le 23 mai 2018 comme suit :

- logement 1 : 93 000 €
- logement 2 : 75 000 €
- logement 3 : 86 000 €
- logement 4 : 97 300 €
- logement 5 : 55 000 €.

La composition des logements figure en annexe 2.

En outre, afin de rendre la vente opérante, des frais annexes conséquents ont dû être engagés par le Département, tels que, notamment, les frais de géomètre pour établissement des lots et du règlement de copropriété, tous les diagnostics réglementaires et la mise en place des compteurs individuels d'eau potable, ainsi que les impôts fonciers.

Les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.

Ainsi, si la vente est réalisée dans les conditions financières marquées, le bilan net de l'opération, compte tenu des frais d'aménagement (compteurs.....) évalués à 13 000€, s'établit à 447 000€, soit plus de 40 000€ au dessus de l'estimation de France Domaine.

A ce jour, des offres d'achat de principe ont été reçues concernant les logements 1, 2, 4 et 5. A noter que les acquéreurs potentiels sont déjà soit locataires, soit propriétaires sur Bruniquel.

Le logement 3 n'ayant pas encore trouvé preneur, il sera soumis à la vente à une prochaine réunion.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 juin 2017 relative au principe de mise en vente de l'ancienne gendarmerie de Bruniquel,

Vu l'avis des domaines en date du 23 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'acquisition des terrains nécessaires à la régularisation de l'emprise de l'ancienne gendarmerie, propriété de Monsieur et Madame DEVILLERS et de la Commune de Bruniquel selon les conditions détaillées en annexe 1 ;
- Précise que la somme de 50 € correspondant au prix de vente et les frais notariés correspondants aux acquisitions seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental ;
- Se prononce favorablement sur les aliénations suivantes :
 - à Mme Anaïs CANTE du logement 1 d'une contenance globale de 461 m² pour un prix de vente de 100 000 € ;

- à M. Serge LOCHU et Mme Nelly FERRAN-TOBIN du logement 2 d'une contenance globale de 599 m² pour un prix de vente de 90 000 € ;
- à M. et Mme Eric et Sophie GLINKOWSKI du logement 4 d'une contenance totale de 637 m² pour un prix de vente de 110 000 € ;
- à M. et Mme SOULIE du logement 5 d'une contenance de 462 m² pour un prix de vente de 70 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment les actes notariés.

P : 29

C : 1

A : 0

Adopté

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC